

# Communiqué de presse



20 décembre 2018

***Les branches de la propreté, du travail temporaire et de la prévention-sécurité ouvrent à la signature l'accord constitutif de leur OPCO interbranches pour 3 millions de salariés et 30 000 entreprises***

## Un OPCO qui rassemble pour mieux sécuriser les parcours professionnels

Acteurs majeurs des services opérationnels aux entreprises, les partenaires sociaux des branches de la propreté, du travail temporaire et de la prévention-sécurité ont signé l'accord constitutif de leur opérateur de compétences. Partageant de forts enjeux de GPEC, de recrutement, de qualification et de certification, ils portent la même conviction du rôle central de la formation comme levier d'insertion professionnelle. Les partenaires sociaux estiment que l'expertise acquise dans chacun de ces secteurs favorisera le développement de travaux communs constituant des atouts forts pour développer la qualification, la certification et plus largement, agir en faveur de la sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés des trois branches.

Les partenaires sociaux signataires de l'accord reconnaissent au FAF.TT l'expertise et la capacité à répondre à leurs enjeux et projets et le désignent donc comme point d'ancrage du futur opérateur de compétences. Sa dénomination, sa gouvernance et ses missions évolueront afin d'accompagner ces trois branches.

### CHIFFRES CLES

- 30 000 entreprises, TPE, PME, grandes entreprises
- 3 millions de salariés
- 467 millions d'euros de fonds gérés projetés pour 2020 dont 40 % de fonds conventionnels

## **DES ENJEUX COMMUNS A LA FORMATION DE 3 MILLIONS DE SALARIES**

La sécurité privée, la propreté et le travail temporaire ont en commun d'être des secteurs à forte intensité de main d'œuvre qui recrutent et emploient notamment des publics de premier niveau de formation initiale (niveaux V et infra).

Les besoins en formation et le développement des compétences de ces collaborateurs nécessitent des investissements importants en ingénierie de formation, de qualification et de certification, aussi bien pour l'accès aux savoirs de bases que pour des compétences plus techniques. Les trois secteurs disposent également de niveaux de qualification plus élevés, favorisant ainsi la construction de parcours évolutifs.

De plus, les entreprises et les salariés de ces trois branches ont la particularité d'effectuer leurs prestations sur les sites de leurs clients ce qui impacte l'organisation même des entreprises, du travail et de la formation. Ce fonctionnement particulier requiert des compétences spécifiques multiples à tous les niveaux, et notamment pour les agents et l'encadrement intermédiaire.

## **UNE DYNAMIQUE DE DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIVE**

Les partenaires sociaux estiment que le partage de leurs expertises, leurs travaux communs et leur mutualisation constituent des atouts forts pour développer la qualification, la certification et plus largement la sécurisation des trajectoires et parcours professionnels des salariés. Par ailleurs, les dispositifs innovants de chacune des branches (FASTT, FARE, Fonds d'aide aux jeunes...) pour préparer, accompagner, suivre leurs publics pourront s'enrichir mutuellement et participer à la construction de solutions communes.

Les versements conventionnels montrent que les partenaires sociaux de ces trois branches ont d'ores et déjà une démarche constructive et responsable. En matière de financement de la formation continue (par exemple, le MAC en prévention-sécurité), ces trois secteurs pourront ainsi pérenniser et amplifier leurs dispositifs.

L'accord constitutif ouvert à la signature des partenaires sociaux des trois branches à compter du vendredi 14 décembre a reçu un accueil favorable. Cinq organisations patronales (FEP, SNPRO, SNES, SESA et Prism'emploi) et onze organisations syndicales de salariés l'ont d'ores et déjà ratifié.

## **LA RECONNAISSANCE DE L'EFFICACITE DES SOLUTIONS DEVELOPPEES PAR LE FAF.TT**

Le FAF.TT est désigné dans l'accord constitutif comme « cible du futur opérateur de compétences ». Le choix de faire porter l'OPCO « des professionnels, salariés et employeurs, des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi » par le FAF.TT est déterminant du point de vue des signataires car l'association est à même d'apporter aux trois secteurs l'expertise nécessaire à la réussite de ce projet très structurant.

En effet, enrichi des ingénieries et du réseau des permanents Emploi-Formation issus du secteur de la Propreté, les solutions éprouvées par le FAF.TT et son propre réseau seront les fers de lance des politiques sectorielles et transverses décidées par les partenaires sociaux.

Dans l'esprit de la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel et de ses textes d'application, le futur OPCO mettra en place des commissions thématiques transversales dédiées à l'alternance, à la certification et à la prospective (grâce aux observatoires de branche). Cette mutualisation des savoirs et des pratiques complètera l'organisation plus spécifique de chaque branche au sein des sections paritaires professionnelles (SPP).

Enfin, d'autres branches professionnelles, non fondatrices mais se situant dans un champ proche ou connexe de celui « des professionnels, salariés et employeurs, des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi » pourront adhérer à l'OPCO.



#### Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

[mdahais@golin.com](mailto:mdahais@golin.com)

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

[aennaciri@golin.com](mailto:aennaciri@golin.com)

#### A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

#### A propos du Syndicat national des entreprises de sécurité

Le Syndicat national des entreprises de sécurité privée (SNES) réunit plus de 200 entreprises adhérentes, qui emploient près de 25 000 salariés. Il est la première organisation patronale en termes d'entreprises syndiquées et la deuxième en termes de salariés employés par elles.

#### A propos de la Fédération des entreprises de propreté

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés, est la principale organisation patronale représentative, elle rassemble plus de 2300 entreprises (TPE, PME, grandes entreprises) employant 70%des effectifs du secteur. Neuf chambres régionales accompagnent les entreprises sur tout le territoire.

#### A propos du Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire

Le Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire (SESA) est la seule organisation professionnelle à représenter ce segment d'activité. Les entreprises qui le composent réunissent 90% du chiffre d'affaires et des salariés de ce secteur.